Raccordement d'une installation en autoconsommation : tuto Consuel

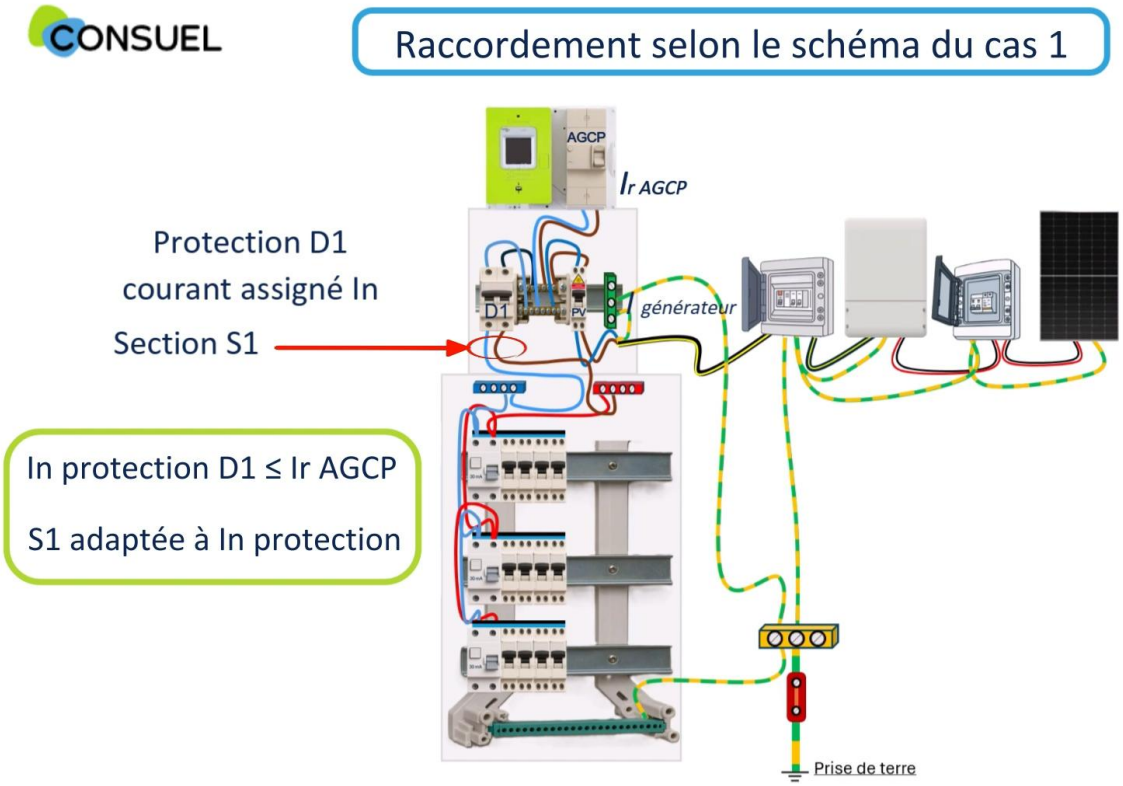
Tuto en vidéo ici : https://actualites.consuel.com/raccordement-dune-installation-pv/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_source_platform=mailpoet&utm_campaign=Protection%20de%20d%C3%A9couplage%20des%20onduleurs

In protection = courant assigné du dispositif de protection contre les surintensités

Ir AGCP = courant de réglage du disjoncteur de branchement

Cas 1 : interposition d'un dispositif de protection en amont de l'installation de consommation existante, mise en œuvre EN DEHORS du tableau de consommation (In protection < ou = Ir AGCP)

- **Raccordement sur le tableau principal**



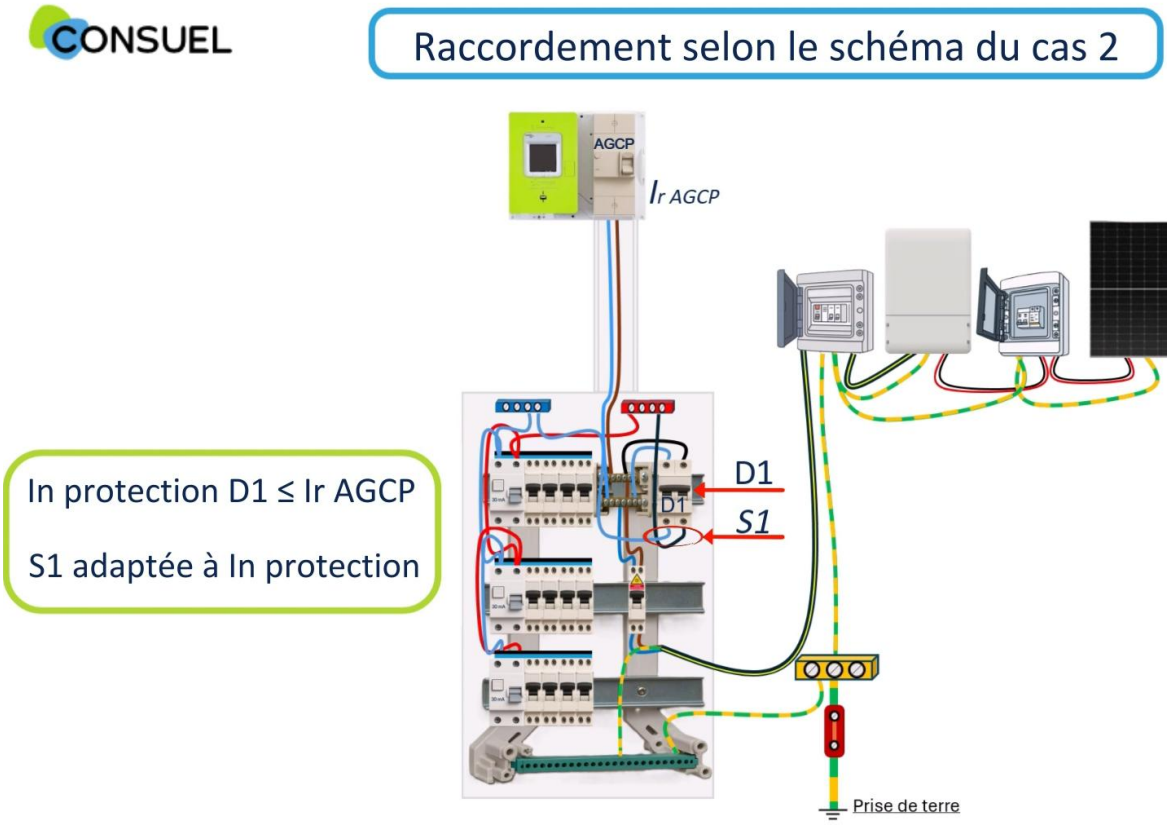
Coffret électrique dédié dans lequel trois éléments essentiels :

- Le circuit d'alimentation qui provient du disjoncteur de branchement AGCP : c'est ici que circule le courant de réglage I_r de l'AGCP
- Le circuit d'autoconsommation est protégé par son propre disjoncteur (PV sur le schéma). Le courant qui y circule est $I_{générateur}$

- Le dispositif de protection D1 placé entre le générateur, l'AGCP, et le tableau de consommation. Le courant assigné de ce disjoncteur doit être inférieur ou égal au courant de réglage de l'AGCP.
 La section S1 du circuit d'alimentation du tableau de consommation doit être dimensionnée en fonction du courant assigné du dispositif de protection D1

Cas 2 : interposition d'un dispositif de protection en amont de l'installation de consommation existante, mise en œuvre DANS le tableau de consommation (In protection < ou = Ir AGCP)

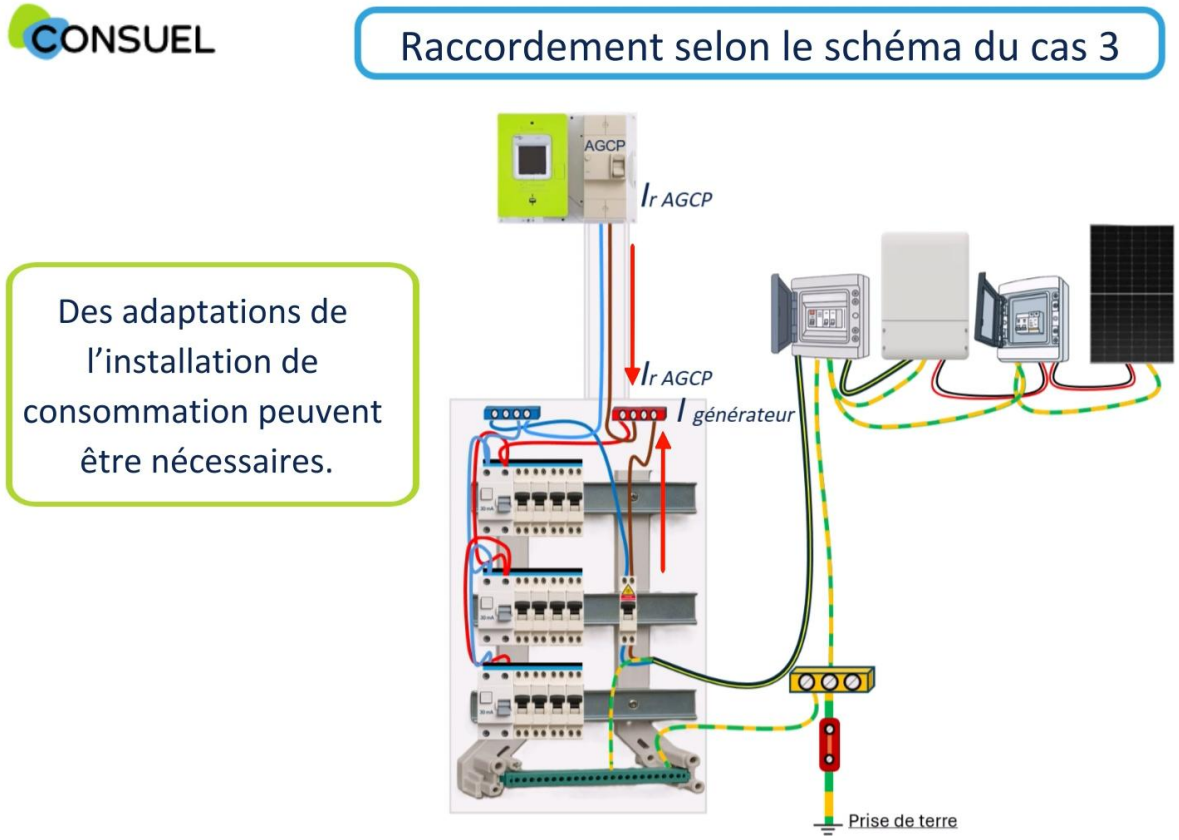
- **Raccordement sur le tableau principal**



Le dispositif de protection D1 est intégré directement dans le tableau de consommation

Cas 3 : SANS interposition d'un dispositif de protection complémentaire en amont de l'ensemble des circuits de consommation

- **Raccordement sur le tableau principal**

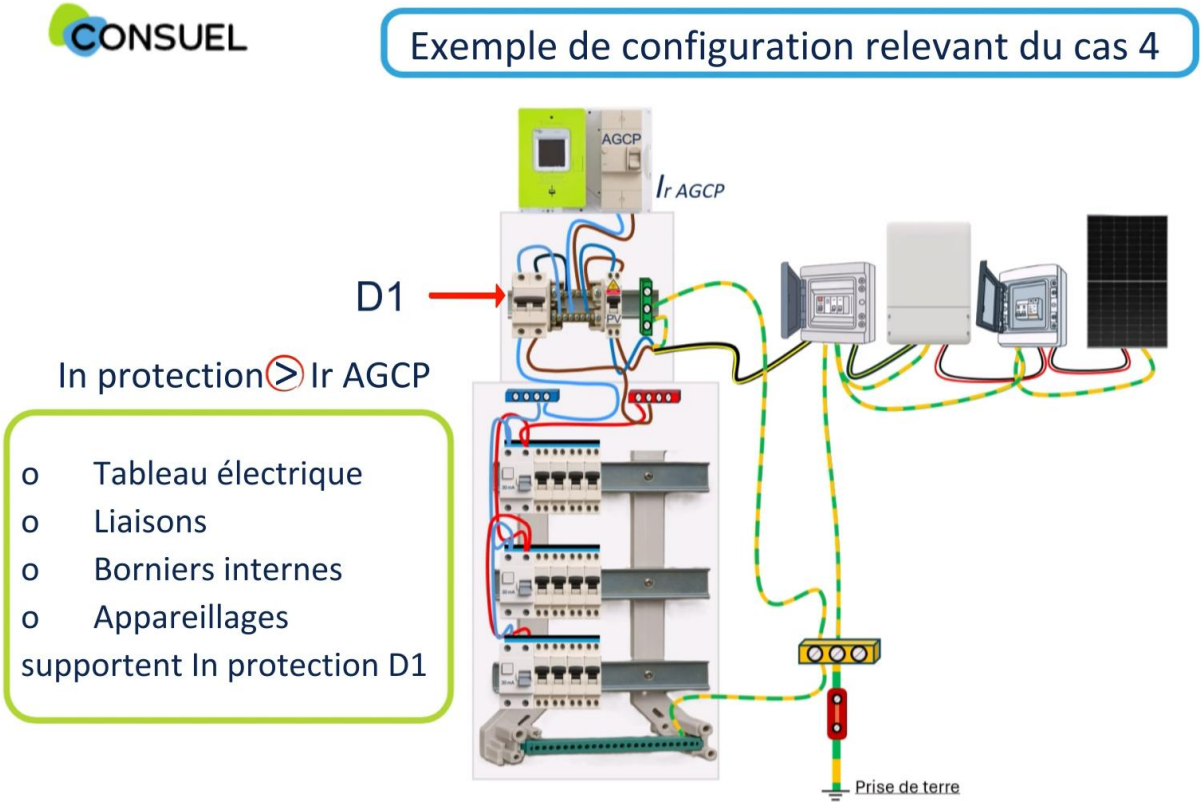


Le circuit d'autoconsommation, protégé par son propre disjoncteur, injecte le courant $I_{générateur}$ qui s'additionne au courant I_r de l'AGCP. Il n'y a pas de dispositif de protection D1 interposé avant le tableau principal. Ce type de raccordement peut nécessiter des modifications importantes de l'installation de consommation, afin de permettre l'intégration en toute sécurité du courant produit par le générateur.

Attention : dans les logements, les composants du tableau sont généralement dimensionnés pour un courant max de 63A. Vous devez confirmer que le tableau existant, ses liaisons et ses appareillages, peuvent supporter la somme des courants I_r AGCP + $I_{générateur}$

Cas 4 : autres cas de raccordement = les cas qui ne correspondent pas aux 1, 2 et 3

- **Raccordement sur le tableau principal**



Exemple de configuration : Le dispositif de protection D1 est interposé en amont de l'installation de consommation sans respecter les conditions définies pour les cas 1 et 2. Ici le courant assigné du disjoncteur D1 est supérieur au courant de réglage de l'AGCP => In>Ir AGCP.

Il est donc nécessaire de s'assurer que le tableau de consommation, ses liaisons, et ses appareillages peuvent supporter le courant nominal In de la protection D1.

Pour ce type de configuration, il est obligatoire de constituer un dossier technique SC 144E: un schéma détaillé du mode de raccordement doit être fourni. La partie 2 du dossier doit être complétée, puis l'ensemble joint au dossier technique.

Raccordement sur un tableau divisionnaire

Consulter les annexes des dossiers techniques : elles précisent les configurations autorisées et les prescriptions associées.